

VIVRE A HURE

LA GAZETTE 001



HURE D' HIER

Le Mot du Maire



LE MAIRE ET LES CONSEILLERS VOUS PARLENT



LA VOIRIE

JUIN-JUILLET-AOUT 2020

J'AIME MA COMMUNE JE L'ANIME

Ce premier bulletin d'informations, que nous souhaitons partager avec vous, est important. En effet, à travers ce premier numéro, nous souhaitons vous présenter deux nouvelles initiatives :

- Le Conseil Communal des Jeunes.
- La distribution de la Gazette par mail

De nombreuses communes ont déjà mis en place avec succès cette nouvelle institution qu'est le Conseil Communal des Jeunes, permettant de faire participer les générations futures à la vie démocratique.

Alors si tu as entre 8 et 18 ans, et que tu souhaites faire entendre ta voix dans notre village, inscris-toi :

- Par mail : mairie@hure.fr en indiquant « Conseil Communal des jeunes » dans le titre du message
- Via Facebook : [Mairie HURE](#)
- En passant directement à la Mairie.

Par ailleurs, l'air du numérique doit nous permettre de diminuer notre consommation de papier. Aussi, nous vous proposons de ne plus recevoir cette gazette dans votre boîte aux lettres mais par mail si vous le souhaitez.

- Pour cela il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées par mail : mairie@hure.fr en indiquant « Gazette numérique » dans le titre du message

Retrouvez nous sur facebook : [Mairie HURE](#)



Cela vous permet d'avoir en direct des informations.

Nous partageons avec vous les informations importantes concernant notre commune.

Achats Groupés :

Nous vous sollicitons pour savoir si vous seriez intéressés pour bénéficier, de tarifs intéressants sur le fioul, le bois, les granulés ou autres services.... Si oui, contactez la commune par téléphone ou envoyez un mail à mairie@hure.fr en indiquant dans le titre : « ACHATS GROUPES. »

En fonction du nombre de retours, nous réaliserons une étude pour mettre en place ce nouveau service.

Les numéros utiles : Dans les précédentes parutions, vous trouviez à la fin de chaque gazette, les numéros utiles de votre commune. Nous avons décidé de vous transmettre ces numéros sous la forme d'une carte plastifiée qui sera mise à jour une fois par an si nécessaire.

« Cela peut vous intéresser »

Le public peut-il toujours assister aux séances du conseil municipal ?

On peut se demander ce qui se passe derrière les portes de la mairie les soirs de conseil ? Vos élus ont-ils un rôle à jouer, sont-ils réellement les porte-paroles des électeurs ? Voici donc un petit rappel :

En principe, les séances du conseil municipal sont publiques. La date et l'horaire sont affichés à l'extérieur de la Mairie avant chaque conseil.

La salle de réunion doit donc être libre d'accès, et des places assises doivent être aménagées pour le public, qui ne peut intervenir. L'accès aux séances peut être restreint pour des raisons de sécurité ou pour assurer le bon déroulement de la séance. Toutefois, l'accès à la salle de réunion ne doit pas être discriminatoire.

A bientôt peut être ! N'hésitez pas à transmettre vos questions diverses et variées aux élus qui les présenteront lors de la séance des questions diverses après l'ordre du jour.



Mylène MORIN



L'installation du nouveau conseil municipal s'est déroulée le samedi 23 Mai 2020 devant un auditoire limité du fait de la distanciation sociale. Les élus entourent notre nouveau maire.

LES ELUS ONT LA PAROLE

Chères Huroises, Chers Hurois,

Au lendemain de l'installation du conseil municipal du samedi 23 mai 2020, je remercie mes adjoints et conseillers municipaux de m'avoir élue maire de Hure, renouvelant leur confiance après la constitution de la liste électorale.

Je sais quelle responsabilité est la mienne pour les six années à venir.

Cette élection est aussi celle de l'équipe municipale motivée pour œuvrer dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Je remercie chacun de vous de nous avoir élus dès le 1^{er} tour nous permettant ainsi de commencer notre mandature sereinement, même si le contexte actuel est délicat. Mon équipe et moi-même, nous nous sommes engagés à être proches de nos concitoyens tout au long du mandat, pour que notre démocratie locale et rurale soit plus la plus appropriée.

Cette année 2020 est celle de la mise en place d'une nouvelle équipe aussi cette lère gazette nous présente et vous présente les différentes commissions municipales mises en place au conseil municipal du vendredi 29 mai 2020.



Le mot du maire

Notre souhait est de continuer à développer la commune comme ont su le faire nos prédécesseurs et terminer les chantiers en cours (aménagement du lotissement Le Petit Murat, rénovation de l'éclairage des secteurs Le Rey et Jean de la Moune...) tout en travaillant sur de nouveaux projets sans mettre en péril le budget communal.

C'est ainsi que les commissions communales sont déjà à l'œuvre par la réalisation de diagnostics préalables à l'élaboration de programmes cohérents et coordonnés :

- Etude pour l'amélioration de la sécurité routière de certaines de nos routes,
- Etude pour un réinvestissement des habitants sportifs autour d'un projet d'aménagement du terrain de tennis
- Etude pour la sécurisation des arrêts de bus

Nous travaillons aussi sur l'évolution de nos supports de communication (gazette municipale numérique en plus du format papier, création d'un site internet...).

Un nouveau chapitre va ainsi s'écrire ensemble pour l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite une très bonne lecture de notre journal municipal n°1 de l'année 2020.

Mylène MORIN, Maire de HURE

VOIRIE

PREMIERES ACTIVITES

La commission voirie s'est réunie la première fois le samedi 30 Mai 2020, avec comme premier objectif s'approprier ces activités qui vont faire désormais partie de notre quotidien : identifier les besoins, recevoir les doléances de nos administrés et trouver des solutions adaptées en respectant le budget.

Cette première journée nous a conduit sur une partie des 18 kilomètres de notre commune afin de traiter des problèmes à la fois sur les chemins ruraux (BEAUDILLOT) que sur les routes communales.

Notre première action a été de faire un bilan qualitatif de certaines chaussées afin d'identifier les travaux que nous pouvons confier à nos employés communaux et les travaux qui doivent être réalisés par des professionnels. Certains secteurs à risques ont été visités pour à la fois tenir compte de la fréquence de passage et de la vitesse parfois excessive.

Plusieurs lieux-dits ont ainsi été visités, avec en passant un état des lieux de certains fossés (Noailac/Le Rey), arrêt de bus, pont.... La visite s'est terminée par le lotissement du bourg, le tennis, et les espaces verts autour du terrain de foot. Nous savons qu'il est facile d'avoir des idées, mais parfois plus difficile de les réaliser une fois les estimations budgétaires faites.

Toutes nos actions vont être décidées en fonction du degré d'urgence qui a été identifié collégialement. Nos routes doivent être à la fois sûres et bien adaptées à notre environnement rural. Une première commande de « point à temps » a été passée par la mairie afin de combler les trous qui naissent un peu partout sur nos routes. Cette visite a permis d'identifier certains besoins en termes de prévention, les premiers contacts avec les fournisseurs vont être engagés dans les semaines qui viennent.

Nous allons essayer d'offrir avec la région un ou plusieurs abris bus visant à protéger nos enfants lorsqu'ils attendent le bus. Plusieurs études seront menées avec le SIVU (transports) LAPALETE/CAMGRAN/COUSSEAU.



USTOM - GESTION DES DECHETS

L'USTOM améliore ses services pendant la période estivale, le camion de collecte des ordures ménagères passe toutes les semaines devant chez vous au jour habituel

La gestion des déchets, qu'ils soient recyclables ou non est une problématique, et surtout en cette période estivale.

Pour faciliter la vie de nos concitoyens, le ramassage va se faire de façon hebdomadaire sur la commune à partir du 15 Juin 2020.

Attention, malgré l'augmentation du nombre de levées pour la période estivale, la grille tarifaire reste inchangée :

Forfait 18 levées par an, toute levée supplémentaire sera facturée en sus.

Uniquement pour les poubelles VERTES.

Nous ne savons pas aujourd'hui avec précision, comment fonctionnera l'USTOM de demain, soit maintien d'un représentant par commune, soit des représentants élus au sein de la communauté de commune. Nous avons déjà parmi les élus, des acteurs qui veulent agir sur ce dossier tant au niveau des tarifs, que du mode de fonctionnement.

Nous avons demandé à nos employé(e)s communaux de vider plusieurs fois par semaines les différentes poubelles installées sur notre commune. En effet, nous avons et vous avez constaté que celles-ci débordent de détrit, cela nuit au bon état sanitaire que nous attendons de trouver sur la commune. Merci de respecter les lieux publics, de ne rien jeter sur la voirie, de surveiller vos animaux lorsque vous les sortez pour faire leurs besoins. Le bon état de notre commune est l'affaire de toutes et tous. Protégeons ce qui nous a été transmis.

INFORMATIONS DIVERSES



Nous avons lors de nos différentes balades sur la commune, que ce soit avec la commission voirie ou à titre personnel, constaté des dégradations volontaires ou par accidents sur certaines installations ou panneaux indicateurs sur notre commune. Adressez-vous à l'un de vos conseillers si vous constatez une anomalie nécessitant l'action de l'un de nos employés communaux ou de professionnels.



Une Bibliothèque urbaine libre-service à votre disposition

Afin de favoriser la culture et le libre accès aux informations, la commune a souhaité mettre à disposition de ses administrés une bibliothèque urbaine. Cette dernière a été créée dans l'abris bus sur la place du village en face de l'épicerie.

L'idée est que chaque habitant puisse emprunter un livre, un journal, un magazine qu'un autre habitant souhaite mettre gratuitement à disposition de ses concitoyens.

Ce nouveau mode de partage fonctionnera sous réserve du civisme de chacun.



Pour faciliter la distribution du courrier par la poste, les associations, la mairie, merci d'inscrire, votre nom, numéro et éventuellement le lieu dit.



Des masques en tissu sont arrivés à la mairie, ils sont à la disposition des personnes âgées de plus de 12 ans uniquement. Attention, les masques jetables mettent plus de 450 ans à se dégrader lorsqu'ils sont oubliés par mégarde dans la nature.

Inscription à l'école :

Les inscriptions peuvent se faire dès à présent auprès de la mairie de HURE, puis du SIVOS pour la cantine et garderie.

Une fois les enregistrements finalisés en mairie, vous pouvez envoyer un mail à l'école : e.hure@ac-bordeaux.fr

Munissez-vous d'une pièce d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile et pour le SIVOS un relevé de quotient familial.

Le **SIVOS** est ouvert le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h30. (sur la commune de **Loupiac de la Réole**)

ENVIRONNEMENT ECOLOGIE

Frelon Asiatique



Frelon Européen



Si vous détectez un nid de frelon asiatique, n'intervenez pas seul ! Le frelon asiatique devient agressif s'il se sent menacé. Prenez des photos du nid de loin et renseignez le formulaire sur le site : frelonasiatique.mnhn/signaler-informations

Les mesures de restriction d'eau :



Le ministère de la transition écologique et solidaire a créé un outil en ligne « **Propluvia** » pour consulter les arrêtés de restriction d'eau :

- Incitations des particuliers à économiser l'eau
- Interdiction d'arroser à certaines heures
- Limitation plus forte des arrosages pour les jardins
- Arrêt des prélèvements non prioritaires



Problème téléphonique :

Autour de chez vous, vous constatez une anomalie sur un poteau téléphonique, un câble au sol, identifiez-le ou relevez sur le poteau concerné via l'étiquette d'identification et contactez ensuite le service **dommages réseaux** qui permet à chacun de signaler ces défauts et de contribuer ainsi à la qualité du réseau Orange. Ce service est accessible sur le site : <https://dommages-reseaux.orange.fr/>

LES COMMISSIONS

LISTES ET MEMBRES



Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 Mai 2020 à la salle des fêtes de Hure afin de respecter la distanciation sociale.

Vous trouverez ci-dessous les différentes commissions, leurs titres, les titulaires, les suppléants, ainsi que les missions de chacune d'entre elles.

Vous pourrez constater quelques évolutions qui tiennent compte de l'évolution de notre société, ainsi que notre volonté d'optimiser nos actions

Ces commissions sont en règle générale et sauf changement au sein du groupe, constituées pour la durée du mandat (6 ans).

Si l'on estime que la création d'une commission peut être nécessaire pour la durée d'un projet spécifique, ou d'une question particulière, le conseil municipal validera sa mise en place.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

VOIRIE **CIMETIÈRE** **EMBELLISSEMENT**
BÂTIMENTS **GESTION DU MATÉRIEL**



Commission

Cette commission s'occupe de l'entretien et de l'aménagement des voiries et du suivi des travaux nécessaires.

Elle est chargée des travaux d'investissement et de leur suivi dans les différents bâtiments communaux ; du suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ainsi que des contrats de maintenance dans les locaux ; de proposer les petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant de ces bâtiments.

Elle veille à l'embellissement de la commune (aménagement paysager, entretien des espaces verts et fleurissement) et est chargée de la gestion et de la mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année.

Elle gère également le cimetière et répertorie les sépultures.

Mylène MORIN présidente
Florian CONSTANTIN vice-président

Membres :

- Karim BARKA
- Gérald BOCHET
- Nicolas DESME
- Dounia GARCIA
- Stéphanie MORILLON
- Gilles OLLIVIER

-JOURNAL NUMÉRIQUE-



Commission

Cette commission a pour objectif commun le développement durable de la commune alliant le bien-être de ses habitants et une cohérence territoriale. Elle étudie tous les problèmes liés à l'urbanisme. Elle est chargée de la réflexion et de la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire.

Mylène MORIN présidente
Florian CONSTANTIN vice-président

Membres :

- Karim BARKA
- Marie-Ange DUSSEAU
- Valérie KAMATE LACOUR
- Johnny LEGERE
- Laurent MAUBOURGUET
- Stéphanie MORILLON



Commission

Cette commission décide du choix des entreprises pour les travaux de grande ampleur.

Mylène MORIN présidente
Gilles OLLIVIER vice-président

Membres :

- Karim BARKA
- Florian CONSTANTIN
- Dounia GARCIA



Commission

Cette commission a pour objectif d'informer, de communiquer avec les habitants et de faire partager les réalisations et les projets à venir du conseil municipal en utilisant les formats papier et numériques. Elle veille à l'accès à la fibre, au numérique et à toute connexion internet.

Mylène MORIN présidente
Gilles OLLIVIER vice-président

Membres :

- Maëva LARTIGUE
- Johnny LEGERE
- Sabrina MAUGENET



Commission

Cette commission est chargée d'être en relation permanente avec les responsables des différentes associations.

Elle informe le conseil municipal des demandes ou projets, et étudie la mise en place d'actions pour la vie associative, la culture et le sport.

Elle est en charge de l'organisation, de la préparation et du suivi du déroulement des manifestations festives ou commémoratives.

Mylène MORIN présidente
Florian CONSTANTIN vice-président

Membres :

- Gérald BOCHET
- Nicolas DESME
- Marie-Ange DUSSEAU
- Estelle KERKOR
- Johnny LEGERE
- Stéphanie MORILLON,

Toutes les commissions ci-dessus travaillent et agissent au sein de notre commune, des réunions sont organisées régulièrement à la mairie ou sur le terrain pour faire progresser et aboutir les sujets traités. Vous pouvez soit directement contacter les élus de proximité ou la mairie pour avoir plus d'informations sur les sujets et travaux en cours.

LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE :

Le correspondant à la sécurité routière veille à la réception des informations concernant la sécurité et l'insécurité routière
Nicolas DESME

Les Responsables de l'annonce des crues et des catastrophes naturelles sont
Valérie KAMATE LACOUR et Laurent MAUBOURGUET

LES DELEGATIONS



Le SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) :

Gilles OLLIVIER et Karim BARKA, membres titulaires

Le SDEGG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique)

Gilles OLLIVIER, membre titulaire

Le SIAEPA BASSANNE-DROPT-GARONNE : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et ASSAINISSEMENT

Florian CONSTANTIN membre titulaire

Karim BARKA membre suppléant

SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) :

membres titulaires

- Mylène MORIN
- Sabrina MAUGENET
- Gilles OLLIVIER
- Johnny LEGERE

membres suppléants

- Nicolas DESME
- Marie Ange DUSSEAU
- Florian CONSTANTIN
- Dounia GARCIA

-JOURNAL NUMÉRIQUE-

Le SIVU du Réolais (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : transport scolaire) :

Dounia GARCIA membre titulaire

Sabrina MAUGENET, membre suppléante



L'ASA d'Irrigation 'Association Syndicale :

Stéphanie MORILLON membre titulaire

Laurent MAUBOURGUET membre suppléant

L'Association des COMMUNES DU CANAL DES 2 MERS :

Karim BARKA, membre titulaire

Le Conseiller chargé des questions de défense : *Johnny LEGERE*, membre titulaire

La Mission locale :

Laurent MAUBOURGUET, membre titulaire

LES DELEGUES AU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Présidente : Mylène MORIN

Membres élus :

- *Dounia GARCIA*
- *Sabrina MAUGENET*
- *Stéphanie MORILLON*
- *Laurent MAUBOURGUET*

Membres non élus :

*Représentant des associations pour l'insertion et de lutte contre l'exclusion, **Chantal PICON**,*

*Représentant des associations familiales, **Nicole VIGNAU**,*

*Représentant des associations de retraités et des personnes âgées, **Jeannot PINGUET**,*

*Représentant des associations de personnes handicapées, **Michel CHARADIA***



-JOURNAL NUMÉRIQUE-



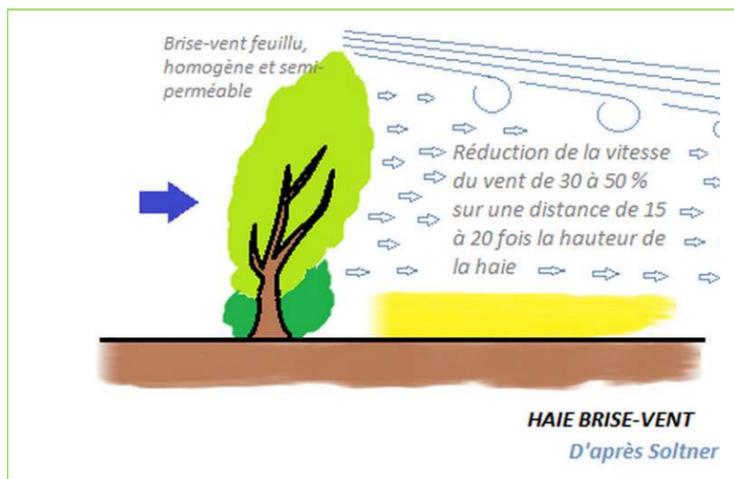
Pour chacune de nos parutions, nous vous ferons découvrir au travers d'une interview, un métier, une passion, une personnalité, qui marque ou qui a marqué la commune. Si vous avez envie de mettre en avant une personne, une association, un artisan un commerçant, contactez-nous, nous prendrons en charge le dossier.

LES HAIES, UN ELEMENT INDISPENSABLE DANS NOTRE PAYSAGE, UN ROLE IMPORTANT

Dans cet article, je me suis inspiré de ma propre expérience afin de faire profiter les habitants de la commune d'une initiative personnelle qui a débuté en 2006. Ayant choisi la campagne, nous souhaitons éviter une erreur commise sur notre ancienne commune.

En observant un peu partout autour de nous, on peut constater une banalisation des paysages. En effet, dans le cadre d'une construction nouvelle, ou d'un réaménagement, certains prescripteurs du paysage proposent des haies de thuyas, cyprès, laurier palme pour composer vos haies.

Ces haies sont composées d'une même essence végétale, à croissance rapide, ce qui peut apparaître comme un avantage au départ, mais devient vite une contrainte majeure lorsqu'il s'agit de les tailler plusieurs fois par an. La banalisation du paysage, la pauvreté en biodiversité viennent allonger la liste des inconvénients.



Les Haies ont deux rôles clefs dans la préservation de la biodiversité. Elles assurent une fonction protectrice (brise vent, évaporation érosion des sols) et une fonction écologique (corridors pour la faune, abris, garde-manger, sites de reproduction).

Les Haies forment des barrières naturelles aux qualités essentielles. Elles permettent de limiter l'action du vent qui assèche les parcelles cultivées.

Elles abritent de nombreux insectes et petits animaux qui y trouvent refuge et nourriture.

Le rôle de brise-vent (voir dessin) des haies est très important pour le bon développement d'une culture : il limite le phénomène de l'évaporation

de l'eau par le sol et par la transpiration des plantes. La Haie limite le lessivage du sol car l'eau et ses éléments sont stoppés et utilisés par les haies.

Si lors des dernières tempêtes de 1999 et 2009 certaines maisons avaient pu bénéficier de ce rempart naturel, les dégâts auraient été moindres.

Les haies ne sont pas exclusivement réservées aux prairies ou autres parcelles agricoles, il est possible de les intégrer dans son jardin.

Composées de différentes espèces locales caduques et persistantes, adaptées aux conditions de sol et de climat, elles offrent des floraisons étalées sur la saison et des fructifications colorées, parfois comestibles.

Coté entretien, elles peuvent être contenues "au carré" ou laissées en port libre, option qui vous fera profiter au maximum de la saisonnalité et de leurs multiples attraits.

Une climatisation reconnue ! Développer la végétation à proximité des logements (plantes grimpantes, arbres isolés, bosquets, massifs de vivaces...) est un bon moyen de réguler les températures extérieures.

La présence d'arbres caducs permet de réduire la température ambiante de 4 à 8°C en période estivale.

Renforçons le lien avec notre paysage, préparons l'avenir des générations futures et quoi de plus agréable que d'observer des oiseaux ou autres gibiers venir s'épanouir autour de chez soi.

Il est possible de voir des exemples de réalisation sur votre commune.

Cet article a été écrit à partir d'informations fournies par une association de notre région :

ARBRES et PAYSAGES en GIRONDE

31 bis Rue Hustin
33185 LE HAILLAN
05 56 28 12 27
arbre33@wanadoo.fr

<https://www.arbres-paysages.fr> Vous trouverez sur leur site des exemples de réalisations pour des particuliers, des collectivités et des agriculteurs.

Nuisances sonores

Tapage diurne et nocturne

Les nuisances sonores sont à l'origine de nombreux litiges entre voisins. Elles peuvent intervenir en journée (tapage diurne) ou la nuit (tapage nocturne). La loi sanctionne les nuisances sonores.

La règle fondamentale en matière de nuisances sonores est contenue dans le Code de la santé publique :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ».

Tapage diurne :
ce sont les nuisances sonores commises en journée (entre 7h et 22h).

Tapage nocturne :
ce sont les nuisances sonores ont lieu entre 22h et 7h

EVENEMENTS

En raison de la crise sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de vous donner les dates des prochaines manifestations festives sur notre commune. Nous organiserons dès que cela sera rendu possible, la traditionnelle « Maïade » avec l'ensemble de vos conseillers.



La commission animation sera chargée d'organiser cette journée traditionnelle



Vous souhaitez communiquer avec vos concitoyens, vous souhaitez partager un sujet qui vous tient à cœur ? Contactez la commissions communication, elle validera votre texte avant publication lors de la prochaine parution.

Le saviez-vous ?

Les habitants de notre commune s'appellent en réalité les Hurais et les Huraises ! Ce débat n'aura pas lieu, malgré de nombreuses recherches dans des manuscrits anciens de 1845, aucune trace sur le nom des habitants de notre commune. Nous resterons donc des HUROIS et des HUROISES.

Connaissez-vous ?

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous ferons découvrir, une personnalité de la commune, qui par ses actions, son comportement met ou a mis en avant notre commune. Pour notre prochaine parution, nous vous présenterons **Mme Mauricette Garras** épouse **Beucaillou** née le 10/10/1920 à HURE.

ENVIRONNEMENT ECOLOGIE : LE FAUCHAGE RAISONNE

On ne le sait pas toujours, mais l'équipe communale doit entretenir 18 kilomètres de chaussées. Depuis plusieurs années la commune applique pour ce que l'on considère comme les dépendances vertes routières un fauchage raisonné.

Les dépendances vertes routières sont constituées par les surfaces du domaine public routier hors chaussées. Elles sont constituées de deux grandes catégories, mais celles qui concernent notre commune sont : accotements et fossés.

Le fauchage raisonné peut se définir comme un ensemble de bonnes pratiques qui visent à prendre en compte à la fois les enjeux environnementaux, économiques, mais surtout la sécurité.

Assurer la SECURITE des usagers

- Délimiter le bord de chaussée pour assurer la lisibilité
- Dégager la signalisation
- Maintenir la visibilité dans les courbes et aux carrefours
- Permettre l'arrêt des véhicules et la circulation des piétons.

Une végétation trop haute (plus de 70 cm) induit un effet de paroi et le déport des usagers vers le milieu des voies empruntées.

Préservation de l'ENVIRONNEMENT

- Favoriser la biodiversité, la diversité floristique,
- Limiter la production de biomasse vers les cours d'eau.

L'objectif principal que notre commune se doit d'intégrer vis-à-vis de l'environnement est de conserver et favoriser le rôle de refuge et de corridors biologiques des bords de route, cela entraîne une limitation de la hauteur de coupe.

Maintenir en état de propreté, les abords de la voie afin d'offrir une image agréable de notre commune au même titre que les aménagements qui ont ou qui seront réalisés dans les années à venir.

La campagne de fauchage démarre à partir de mi-mai, et se termine à la fin du mois d'octobre.

Le pic de croissance de la végétation se situe fin mai / début juin et peut varier en fonction des conditions climatiques. Une fauche trop précoce ne ralentit pas la végétation, et peut nécessiter une intervention supplémentaire sur l'ensemble de nos voies vertes.

Pendant ce pic de croissance, on peut être tenté de reprocher une fréquence d'entretien trop faible, mais il ne faut pas oublier que la commune a besoin de ses ressources humaines pour répondre à de nombreuses sollicitations !



Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

COVID19 - SOUTIEN A L'ECONOMIE DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

La communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et l'ensemble des communes du territoire se sont associées pour venir en aide aux TPE pénalisées par la crise COVID19. Un fonds d'aide exceptionnel a ainsi été créé dont les modalités travaillées en partenariat avec le Club d'entreprises du Réolais, l'objectif est de soutenir le besoin de trésorerie causé par la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID19 avec pour but de préserver l'activité et l'emploi.

<https://www.reolaisensudgironde.fr/>



Dans le cadre du plan Gironde Haut Méga, 62 000 prises de fibre optique ont d'ores et déjà été construites sur l'ensemble du département.

Les calendriers prévisionnels de déploiement ont été définis en lien avec les territoires, autour de plusieurs critères : zones accusant les débits les plus faibles, contraintes techniques liées à la construction du réseau, densité de population ou encore présence de zones d'activité économique.

Le site [girondehautmega.fr](https://www.girondehautmega.fr/) est régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à le consulter pour suivre l'avancée des travaux.

<https://www.girondehautmega.fr/>

-JOURNAL NUMÉRIQUE-



Mylène MORIN
Maire



Dounia GARCIA
1^{er} adjoint
Déléguee bâtiments
et affaires sociales



Gilles OLLIVIER
2^{eme} adjoint
Délégue communication
et affaires scolaires



Florian CONSTANTIN
3^{eme} adjoint
Délégue voirie
et assainissement



Karim BARKA
Conseiller municipal



Gerald BOCHET
Conseiller municipal



Nicolas DESME
Conseiller municipal



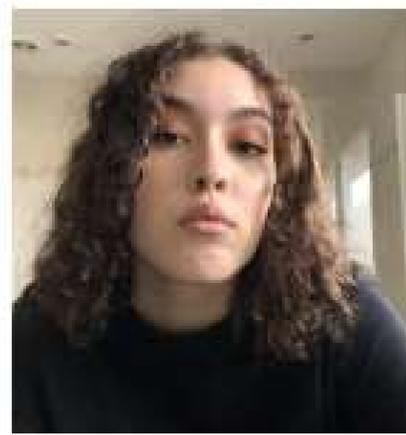
Marie-ange DUSSEAU
Conseillère municipale



Valérie KAMATE LACOUR
Conseillère municipale



Estelle KERKOR
Conseillère municipale



Maeva LARTIGUE
Conseillère municipale



Johnny LEGERE
Conseiller municipal



Laurent MAUBOURGUET
Conseiller municipal



Sabrina MAUGENET
Conseillère municipale



Stéphanie MORILLON
Conseillère municipale